

L'ajournement

réfugiés anglophones et nous mettons les autres en veilleuse.» Alors, s'il y a au Canada un réfugié qui attend depuis quatre à six ans, qui ne parle pas anglais et qui ne fait pas partie du groupe 4, c'est-à-dire qui vient surtout des Antilles, mais qui peut également venir du Pakistan, de l'Afrique du Sud, de l'Amérique du Sud ou du Moyen-Orient—et qui ne parle pas anglais—tant pis pour lui. Il devra attendre.

Il y a des gens qui viennent à mon bureau et qui attendent depuis quatre, six ou huit ans d'être réunis avec leur famille. Pourtant, le gouvernement n'a rien d'autre à dire que: «Tant pis pour vous, nous allons mettre votre cas en veilleuse.»

Le bureau de Toronto pourra tenir 7 000 audiences au cours de la prochaine année, en travaillant tous les jours à plein régime, sans arrêt et cela, pour examiner uniquement les cas des réfugiés anglophones.

Les fonctionnaires de la ministre souffrent de surmenage. Ils travaillent tard le soir, les week-ends, les longs week-ends et les jours fériés. Ils disent qu'ils font tout leur possible pour s'acquitter de leur tâche. Ce sont des êtres humains qui voient clairement que ces autres êtres humains doivent être réunis avec leur famille. Ils ont un certain sentiment d'humanité. Mais c'est la ministre et ses adjoints qui devraient faire preuve d'humanité.

De toute évidence, le ministère a échoué. Il a déçu les Canadiens et les personnes qui viennent chercher refuge au Canada.

À l'été 1987, lorsqu'un bateau chargé de sikhs a atterri sur la côte, le premier ministre a déclaré que c'était une situation urgente et a demandé qu'on rappelle le Parlement. Ces personnes ne faisaient que chercher asile au Canada. Pourtant, il y en a maintenant 80 000 au Canada. Les hauts fonctionnaires ont mis l'ancienne loi au rancart en disant qu'elle ne donnait pas de résultats. Ils ont proposé une nouvelle loi qui devait permettre d'éliminer cet arriéré dès septembre 1991. Ils ont ensuite reporté ce délai à janvier 1992. Les méthodes du ministère sont d'une injustice criante, surtout pour ceux qui ne parlent pas anglais, les réfugiés non anglophones. Beaucoup d'entre eux ont adopté d'autres solutions. Ils sont déprimés. Ils ont songé à se suicider. Beaucoup d'entre eux disent: «Je ne peux plus supporter ça. Je m'en retourne dans mon pays.» Je connais des cas de réfugiés ahmadis du Pakistan qui sont venus dans notre pays. J'ai parlé aux collaborateurs de la ministre et je les ai prévenus qu'un homme allait quitter le pays pour rentrer au Pakistan. Le

croirez-vous, madame la Présidente, ils n'ont pas réagi. Ils se fichaient pas mal que quelqu'un rentre dans son pays où il pourrait souffrir de persécutions. Ils auraient vraiment pu avancer son audition. Cet homme ne savait plus que faire. Il était prêt à se suicider. Il n'avait pas vu sa famille depuis huit ans, et il est rentré dans son pays. J'ai découvert qu'il avait été jeté en prison dès son arrivée.

• (1805)

Ce n'est pas tout. Nous constatons clairement à la lecture du rapport du vérificateur général que la performance du ministère est catastrophique. Je cite:

Le système se prêtait très facilement aux abus de sorte qu'il a été surchargé par un nombre croissant de revendications, ce qui n'a fait qu'aggraver les retards existants.

Il poursuit:

Les changements n'ont pas été mis en place ou n'ont pas fonctionné comme prévu. Le nombre des revendications dépassait nettement la capacité de traitement du système.

Le vérificateur général déclare clairement:

Le programme d'élimination de l'arriéré sera plus coûteux que prévu.

Quand la ministre comprendra-t-elle enfin que le système a échoué? Quand fera-t-elle quelque chose pour y remédier? Nous avons besoin de résultats, et dès aujourd'hui.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je me réjouis d'avoir l'occasion de commenter la réponse donnée par la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration au député de Scarborough—Agincourt, le 12 octobre 1990.

Le 26 octobre, plus de 54 p. 100 de 85 000 dossiers de l'arriéré avaient été ouverts et 31 p. 100 avaient été réglés. Le temps est maintenant arrivé—et tout le monde savait qu'il arriverait—de commencer à examiner le cas de ceux qui arrivent des Antilles. Il est tout simplement faux de prétendre que ce groupe ou tout autre groupe reçoit une attention particulière.

Les demandeurs sont traités par groupes linguistiques exclusivement pour des raisons d'efficacité. Nous ne nous écartons pas des principes qui régissent le processus d'élimination de l'arriéré. Par exemple, pour des raisons d'efficacité, les audiences de la commission sont parfois organisées en fonction de la langue pour tenir compte de la disponibilité des interprètes. Si le député veut que nous ne tenions pas compte de l'efficacité, il devrait le dire. Son parti a une longue expérience à cet égard.